

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.11	Accepter les commerces en bord de rue assimilables aux services municipaux à l'écocentre.	En diminuant la collecte des déchets domestiques aux deux semaines, en mécanisant celle-ci et en réduisant la collecte des encombrants, les petits commerces en bord de rue doivent se trouver un service privé pour se débarrasser de leur surplus de matières résiduelles. Dans le but de favoriser la saine gestion de ces matières (principe des 3RVE) chez ces commerçants, <b>la MRC veut leur rendre accessible l'écocentre.</b>	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19 en étude en 2021	Il faudra d'abord déterminer des paramètres pour identifier ces commerces et les distinguer des unités d'occupation résidentielle sur le plan des matières
1.12	Planifier la réduction de 52 à 26 collectes des déchets domestiques dans le centre-ville de Joliette.	Planifier la réduction de la collecte des déchets domestiques (de 52 à 26 collectes annuelles). Cette planification consistera à savoir quelles sont les unités <b>d'occupation</b> qui utilisent les collectes municipales, et les autres qui utilisent les collectes privées. Par la suite, <b>l'objectif sera d'aviser</b> les usagers du service municipal de ces changements, et les inviter en parallèle à utiliser les autres collectes (collectes sélectives et de matières organiques).	MRC de Joliette	2020	Mesure abandonnée par la ville de Joliette	
1.13	La MRC se dotera d'une politique d'achat environnementale et de réduction à la source.	Les municipalités et la MRC veulent se doter d'une politique environnementale et de réduction à la source afin de donner <b>l'exemple</b> sur les principes du 3RVE et afin de privilégier <b>l'achat</b> de produits durables, <b>réutilisables et à faible consommation d'énergie.</b>	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	
4.6	Soutenir et stimuler les projets de synergie des sous-produits et les recherches de débouchés régionaux pour les résidus industriels.	Actuellement, dans la région de Lanaudière, il existe une base de données en ligne (synergiequebec.ca), gratuite et confidentielle, où les entreprises peuvent inscrire leurs résidus de production. Ce réseau <b>d'échanges</b> de matières analyse les maillages entre les extrants et les intrants possibles ; <b>c'est</b> ce que <b>l'on</b> appelle la synergie des sous-produits. <b>C'est</b> Lanaudière économique (LE) avec la collaboration du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) qui gère ce projet.	MRC de Joliette	2020	Mesure réalisée	La MRC de Joliette collabore régulièrement avec Lanaudière Économique sur ce dossier.

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.7	Soutenir le maillage entre organismes communautaires et générateurs d'aliments consommables (ne pouvant être vendus) afin de diminuer le gaspillage alimentaire.	Dans la MRC, il y a des générateurs importants d'aliments périssables (épiciers, fermiers, hôpital, résidence pour aînés). Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, l'objectif est de créer et de structurer des alliances entre des organismes communautaires (des banques alimentaires) et des générateurs de produits alimentaires périssables.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	
6.3	Boues de pâtes et papiers (Kruger) Augmenter le taux d'épandage au sol des boues de papetières et le taux de récupération des résidus de trituration.	Les résidus de trituration représentent pour Kruger Produits près de 10 000 tonnes. Ces résidus sont pour l'instant éliminés, mais la volonté de l'entreprise est de trouver un débouché à ces résidus. Ceci représente un enjeu technique important jusqu'à maintenant.	MRC de Joliette	2020	Mesure réalisée	L'entreprise a trouvé un débouché pour ses boues
6.4	Trouver des débouchés pour l'épandage sur les sols agricoles ou par valorisation sylvicole des boues municipales.	Les biosolides municipaux peuvent servir à la nutrition des plantations, ainsi qu'à des sites de reboisement (valorisation sylvicole). Cette pratique demeure jusqu'à maintenant marginale au Québec. <sup>48</sup> L'épandage des biosolides en terres agricoles représente moins de 1 % au Québec. En somme, les sites envisageables pour le recyclage des boues municipales ne sont pas saturés par cette pratique. L'objectif de cette action est de transmettre toute l'information nécessaire aux municipalités (cas municipaux à succès) et les inciter à trouver des sites et à planifier la disposition de leurs boues.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	
6.5	Réaliser l'inventaire des fosses septiques.	Pour les besoins de l'inventaire des fosses septiques du présent PGMR, le nombre de fosses septiques a été estimé en fonction du nombre de permis octroyés. Afin d'assurer un meilleur suivi du traitement des boues de fosses septiques, nous devons connaître le nombre exact et le type d'installations, leur degré de conformité et leurs procédures de traitement. Les municipalités seront chargées de faire un inventaire précis des fosses septiques sur leur territoire.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7.2	Rencontrer individuellement les ICI moyens et grands pour les informer du bannissement des matières organiques à l' <b>enfouissement</b> et des outils à leur disposition pour démarrer la récupération des matières organiques.	Il y a certains établissements institutionnels (hôpital, CHSLD, Cégep, prison, palais de justice, etc.) et certaines industries (pâtes et papiers, microbrasserie, etc.) sur notre territoire qui génèrent une quantité importante de matières organiques putrescibles. L' <b>objectif</b> de ces rencontres est de les sensibiliser au bannissement des matières organiques à venir, aux dispositions réglementaires du MDDELCC <b>s'il</b> y a lieu, et aux ressources disponibles pour planifier un plan de gestion des matières résiduelles. Les outils de sensibilisation et de communication développés par la MRC leur <b>seront fournis, en plus de répertoire des cas à succès d'ICI québécois.</b>	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	
7.3	Organiser des conférences dans des associations sectorielles pour informer les ICI du bannissement à l' <b>enfouissement des MO d'ici 2020.</b>	Parallèlement aux rencontres individuelles prévues par l' <b>action 7.2.</b> , des rencontres, avec un contenu similaire, mais plus général, seront organisées. Les publics cibles sont principalement les petites et les moyennes entreprises qui ne peuvent pas intégrer les services de collectes municipales, mais qui ne sont pas assez grandes pour se doter d'un service en gestion des matières résiduelles.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	
7.4	Mettre en place un système de récupération des matières organiques putrescibles au Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL) et dans les centres d' <b>hébergement</b> du CSSS du nord de Lanaudière du territoire de la MRC de Joliette.	Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière a une politique de développement durable et de santé environnementale qui est entrée en vigueur le 23 mai 2012. Dans cette politique, on prévoit la mise en <b>œuvre d'un</b> système de récupération de matières putrescibles au CHRDL et dans les centres d' <b>hébergement</b> . Le CHRDL génère 150 tonnes de matières organiques annuellement.	MRC de Joliette	2020	Mesure reportée en 2021 si le Covid-19 le permet	Nous avons reçu une aide financière de 390K\$ De RECYC-Qc (programme MOICI) pour réaliser, en partie, cette action

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8.2	Évaluer la pertinence <b>d'inclure</b> une clause <b>d'obligation</b> de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales.	Une clause <b>d'obligation</b> a pour objectif de soutenir et de stimuler la récupération de béton, de brique et <b>d'asphalte</b> dans la construction ou la déconstruction sélective des infrastructures municipales. Les municipalités auront le choix du moyen (règlement, politique ou autres).	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	
9.4	Définir une méthodologie de calcul du taux de récupération des résidus CRD du secteur du bâtiment.	L' <b>objectif</b> est de déterminer des paramètres afin <b>d'uniformiser</b> et <b>d'officialiser</b> une méthodologie de calcul pour <b>l'ensemble</b> du territoire. Les paramètres utilisés par Recyc-Québec dans leur méthodologie de calcul du Bilan sur la gestion des matières résiduelles seront pris en compte pour déterminer les nôtres. Le second objectif est de diffuser dans un bilan régional annuel le taux de récupération obtenu.	Lanaudière économique en partenariat avec la MRC de Joliette	2020	Mesure retardée due au Covid-19	Mesure qui sera intégrée dans le prochain PGMR